

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



ARRETE MUNICIPAL N° 2026-042

**Arrêté portant délégation de signature :
Secteur Urbanisme et/ou environnement**

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-015 du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que Monsieur Philippe SIONNET a été élu 1^{er} adjoint ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Philippe SIONNET d'un certain nombre d'attributions relevant de l'urbanisme et des autorisations d'occupations des sols ;

Arrête :

Art. 1^{er} : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Philippe SIONNET, 1^{er} adjoint pour exercer les attributions suivantes : **Urbanisme et/ou environnement**

- Décisions en matière de :
 - Droit de préemption urbain, article L211-1 et suivants du code de l'urbanisme,
 - Zones d'aménagement concerté, article L311-1 et suivants du code de l'urbanisme,
 - Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L332-6 et suivants du code de l'urbanisme
- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes d'autorisations d'urbanisme, en particulier :
 - Certificat d'urbanisme, article L410-1 et suivants du code de l'urbanisme,
 - Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L423-1 et suivants du code de l'urbanisme,
 - Lotissements, article L442-1 et suivants du code de l'urbanisme,
 - Les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme, à l'exception de la compétence en matière de procès-verbaux qui relève exclusivement du pouvoir de police du maire en vertu de l'article L2122-24 du CGCT,
- Contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infraction
- Mise en œuvre d'actions foncières

L'examen des projets et le suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, gaz, téléphone

Art.2 : Le Maire de la commune de la commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art.3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète des Hautes-Alpes
- Monsieur le receveur municipal
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de La Grave
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais
- Monsieur Philippe SIONNET, l'intéressé

Art.4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave,
Le 26.03.2026



Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Notifié le 26/03/2026
Le 1^{er} Adjoint,
Philippe SIONNET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PS', written over a faint, larger signature.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over a faint, larger signature.

Visé en Préfecture le : 30/03/2026
Transmis le : 30/03/2026
Affiché le : 30/03/2026
Retiré de l'affichage le : 01/06/2026